



HAL
open science

Jean Deval de Saunade (1756-1828), un homme de lettres engagé

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Jean Deval de Saunade (1756-1828), un homme de lettres engagé. Célèbres ou obscurs. Hommes et femmes dans leurs territoires et leur histoire, Mar 2009, Bordeaux, France. pp.227-238. hal-01971811

HAL Id: hal-01971811

<https://uca.hal.science/hal-01971811v1>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean Deval de Saunade (1756-1828), un homme de lettres engagé

Stéphane GOMIS
Maître de conférences
Université Blaise Pascal – Clermont-II/CHEC

Entrés dans les collections patrimoniales de la bibliothèque de Clermont-Ferrand après sa mort survenue en 1828, les manuscrits du baron Jean Deval de Saunade n'ont pas vraiment attiré l'attention des chercheurs¹. De fait, la personnalité de leur auteur est restée dans l'ombre. Il y a quelques années, j'avais eu l'occasion de consulter sa « Géographie de toutes les villes, bourgs, paroisses et chapelles de l'Auvergne haute et basse, et de toutes celles qui se trouvent sur ses frontières² ». Ce travail de longue haleine rassemblé en six volumes m'avait semblé d'une grande richesse. C'est donc fort de ce premier contact avec ces documents que j'ai décidé de m'intéresser plus précisément à leur maître d'œuvre, ainsi qu'à l'ensemble de sa production manuscrite et imprimée. En définitive, celle-ci s'est avérée considérable, ce que j'ignorais tout à fait. De même que je n'imaginai pas que Jean Deval de Saunade allait m'entraîner dans des recherches sur le long terme, afin d'établir sa biographie³. Un premier temps sera donc consacré à un essai de reconstitution biographique, puis je m'intéresserai d'une part au rôle politique tenu par Deval de Saunade, d'autre part à ses travaux d'érudition.

Essai biographique

L'évocation de la personnalité et du parcours du baron Jean Deval de Saunade renvoie tout d'abord inévitablement à l'histoire de son lignage, afin de le situer dans son environnement familial et social. Il importait donc de se livrer à une véritable enquête généalogique dans le but de cerner au plus près les origines de la famille Deval. Dans son *Répertoire des généalogies françaises imprimées*, Étienne Arnaud indique plusieurs ouvrages susceptibles d'informer le chercheur⁴. Il s'agit notamment des nombreuses publications d'Ambroise Tardieu, dont il convient parfois de se méfier, ou bien des travaux de Jean-Baptiste Bouillet, dont les apports sont beaucoup plus sûrs. La lecture de ces auteurs conduit habituellement à la même conclusion. Les Deval, possesseurs de la seigneurie et baronnie de Saunade, sise dans la paroisse de Landogne, sont à rattacher à l'antique lignage des « de Val », connu depuis le XIII^e siècle au moins, en la personne de Guillaume de Val, chevalier, et son fils Pons⁵. Pour être tout à fait juste, Ambroise Tardieu se veut plus mesuré en indiquant que cette famille est « connue dès 1531 », sans donner toutefois des indications plus

1. P. Charbonnier est l'un de nos rares contemporains à mentionner ces travaux, cf. P. Charbonnier, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVII^e siècle*, t. I, p. 45.

2. Voir en annexe la liste complète de ces titres.

3. Ainsi, la date et le lieu de son décès étaient jusqu'à présent inconnus.

4. É. Arnaud, *Répertoire des généalogies françaises imprimées*.

5. Ce que confirme *Le Nobiliaire universel, ou Recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe*, publié sous la direction de L. de Magny, t. VIII, article De Val, Auvergne. Voir également J.-B. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VII, p. 12.

précises⁶. La réalité semble moins prestigieuse. Ainsi, la noblesse des Deval paraît bien difficile à établir. La filiation telle que nous pouvons la fixer assurément, en se fondant notamment sur des pièces d'archives, remonte à Michel Deval, seigneur de Guymont⁷. Ce dernier occupe également les fonctions de bailli de Saunade, charge de justice qui convient assez mal à un représentant d'une noblesse qui se veut immémoriale... Celui-ci serait le fils de Jean et le petit-fils de Michel. On aura noté que les prénoms de Michel et de Jean sont très fréquemment utilisés dans la famille Deval ; selon une règle qui veut que le premier-né des garçons porte le prénom de son grand-père, ce dernier en étant le parrain. Ce qui est le cas de notre héros. En définitive, contrairement ce que s'emploie à démontrer le baron de Saunade, les Deval de Landogne et de Pontaumur ne semblent aucunement apparentés au lignage chevaleresque homonyme. En la matière, la meilleure preuve de leur roture est le fait qu'ils soient assujettis au paiement du droit de franc-fief, impôt que les membres du Tiers-État possesseurs d'une seigneurie se devaient d'acquitter. Redevance dont les Deval ne contestèrent jamais la légitimité. Si ceux-ci appartiennent donc bien à la roture, en revanche, leur parcours témoigne d'une ascension sociale certaine qui, aux yeux des contemporains, les assimile au second ordre du royaume. Très vraisemblablement, à la charnière des *xvi*^e et *xvii*^e siècles, la famille Deval de Saunade tire-t-elle son origine chez ces Deval, marchands à Pontaumur, repérés par Éric Tixier au cours de ses dépouillements des donations insinuées dans le ressort de la sénéchaussée de Riom⁸. Les Deval offriraient donc le cas désormais bien connu de ces marchands ou paysans aisés qui, à la suite de l'achat conjoint d'offices de judicature de plus en plus importants et de seigneuries, entendent s'élever au sein de l'échelle sociale, si ce n'est obtenir l'anoblissement, en tout cas s'agréger au second ordre par le « vivre noblement », notamment dans la possession d'un château digne de ce nom.

En l'espèce, le cas de Jean, le grand-père de notre auteur, est tout à fait caractéristique. Ayant hérité de la seigneurie de Guymont et de la charge de bailli de la seigneurie de Saunade, fief situé à Landogne, il parvient en 1729 à acheter cette dernière à Gabriel de Montboissier-Beaufort-Canilhac, pour la coquette somme de 34 500 livres⁹. L'espace d'une journée, en l'occurrence le 20 décembre 1729, le bailli de Saunade, modeste officier seigneurial, devient donc, non seulement le seigneur d'une terre dont sa famille avait jusqu'alors défendu les intérêts, mais le voilà également paré du titre de baron attaché au possesseur de ce fief ! Puis, quelques années plus tard, il acquiert la charge de procureur du roi en l'élection de Riom. Indéniablement, c'est bien lui qui va contribuer efficacement à l'ascension du lignage.

Le parcours des Deval est donc tout à fait symptomatique de cette bourgeoisie rurale parvenue à acquérir une propriété importante, dotée d'un château et de trois domaines¹⁰. La principale originalité de leur ascension réside toutefois dans le fait que leur désir manifeste de s'agréger par degré à la noblesse passe également, et de façon très complémentaire, par le service des armes. Les Deval entendent non seulement servir le roi comme officiers de justice, mais également dans ses armées. Michel et Jean en sont des exemples. Ce sont là deux types de réseaux tout à fait complémentaires.

Jean Deval de Saunade voit donc le jour le 25 avril 1756 au sein d'une famille bien installée dans la région de Pontaumur depuis au moins un siècle et demi¹¹. Son père Michel,

6. A. Tardieu, *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, col. 407.

7. A. De Remacle, *Dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne*, t. I, col. 849.

8. É. Tixier, *Les Anciennes Familles bourgeoises dans les insinuations judiciaires de Riom (Puy-de-Dôme), 1606-1620*, p. 118-119.

9. A. De Remacle, *Dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne*, t. II, col. 661-662.

10. Sur les détails de cette vente, voir le contrat passé devant Me Bertrand Chaudessolles, notaire à Clermont-Ferrand, Arch. dép. Puy-de-Dôme, 5 E 38/486.

11. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 E 186/2, né le 25 avril, il est baptisé le 27.

après avoir servi comme capitaine de cavalerie, succède à son père Jean dans sa charge de procureur du roi en l'élection de Riom. Il a épousé, en 1755, Marie-Jeanne de Névrezé. Cette dernière est issue d'une famille riomoise de gens de justice et d'avocats. Cette alliance montre bien le degré d'insertion des Deval dans la bonne société de Riom, alors que jusqu'à présent, ceux-ci s'alliaient à des représentantes de familles certes honorables, mais pour l'essentiel issues du monde du négoce. Nous ne savons rien de l'enfance, ni de l'éducation reçue par Jean Deval. Tout au plus est-on en droit de supposer qu'il a suivi une scolarité dans quelques collèges locaux, peut-être dans celui des Oratoriens de Riom. En définitive, nous n'avons guère d'informations le concernant jusqu'aux années 1790. Afin de briser ce silence, l'une des pistes possibles était de tenter de retracer ses états de service en qualité d'officier au régiment provincial d'Auvergne. C'est donc aux archives du Service historique de la Défense que j'ai retrouvé non pas un dossier officiel évoquant les différentes étapes de sa carrière, mais plusieurs courriers des années 1814 et 1820, dans lesquels Deval de Saunade sollicitait l'octroi de la croix de Saint-Louis¹². Il apparaît qu'il a été reçu au régiment provincial d'Auvergne avec le grade de lieutenant, le 19 juillet 1777, soit à l'âge de 21 ans. Il sert dans cette compagnie jusqu'en 1790. Entre-temps, il aurait été promu au grade de capitaine. Dans les années 1780, ce régiment, fondé en 1597 et dont la devise est « À pas un régiment, Auvergne ne le cède », se trouve en garnison à Lille, sous le commandement du colonel de Montmorency-Laval. Il a pris part à la guerre d'Indépendance des colonies anglaises d'Amérique, notamment lors de la bataille d'Ouesant en 1778. Le 10 septembre 1782, « Auvergne » s'embarque pour l'Amérique, afin de rejoindre les troupes qui devaient être chargées de l'expédition projetée sur la Jamaïque. Or, au cours du printemps 1783, la paix avec l'Angleterre ayant été signée, le régiment resta dans une inaction forcée, avant de recevoir l'ordre de revenir en France¹³.

Le 12 octobre 1792, il convole à Ris avec Antoinette-Élisabeth Forissier de Longueville¹⁴. Cette famille bourgeoise compte notamment des gendarmes de la garde du roi. Les réseaux militaires ont-ils, en l'occurrence, joué en matière de stratégie matrimoniale ? Il semble bien en effet que ce soit le cas puisque pour sa part, le père de la mariée était certes chevalier d'honneur au bureau des finances de Riom, mais également officier au régiment d'Aquitaine Infanterie. De cette union naît un unique enfant : une fille prénommée Elina, qui voit le jour à Clermont-Ferrand en 1794. Ce mariage ne semble pas avoir été très heureux. En effet, lors de la naissance de sa fille le 11 février, Deval a refusé de se présenter pour reconnaître l'enfant¹⁵. Il convient de préciser que l'acte de naissance stipule qu'Antoinette Forissier, profitant de la toute nouvelle législation républicaine adoptée en 1792, est alors « épouse séparée et deffenderesse en divorce ». La procédure engagée aboutit définitivement en 1800, lorsque Antoinette Forissier obtient la « dissolution de son mariage et ce pour cause d'incompatibilité d'humeur et de caractère¹⁶ ».

Au cours de ces années 1790, Deval partage vraisemblablement son temps entre son château de Saunade et la ville de Clermont. En 1819, cet équilibre est rompu lorsque Deval perd son château de Saunade vendu par jugement d'expropriation prononcé par le tribunal civil de Riom¹⁷. En effet, lors de son contrat de mariage, Michel Deval avait constitué son fils aîné Jean comme son héritier général et universel. Cette disposition très avanta-

12. Service historique de la Défense, château de Vincennes, 2 YE 1179.

13. Sur ces différents épisodes, voir *Précis historique sur le régiment d'Auvergne depuis sa création jusqu'à présent, précédé d'une épître aux mânes du brave chevalier d'Assas, par M. Lamy, ancien soldat au régiment, à Clostercamp, 1783*, [BnF, 8-LF57-4] et *Historique des corps de troupes de l'armée française (1569-1900)*, p. 36-37 [BnF, 4-LF207-477].

14. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 E 299/10. Le contrat de mariage est passé chez Me Debrit, notaire à Ris, le 23 septembre 1792, 5 E 45/418.

15. *Ibid.*, 6 E 113/30.

16. *Ibid.*, 6 E 113/116.

17. *Ibid.*, U/TRD/129.

geuse était assortie d'une clause stipulant qu'en échange, celui-ci devait verser à chacune de ses quatre sœurs 5 000 livres et à son frère 6 000 livres. Or, alors que son père est décédé en 1798 et sa mère en 1807, Deval ne s'est toujours pas acquitté de ses dettes. En 1819, son cadet Jean-François-Alexandre et l'une de ses sœurs, Madeleine, décident de porter ce contentieux devant la justice. Le 6 août, le château et le domaine de Saunade sont adjugés pour 33 500 francs. On imagine la douleur du baron qui, dans sa « Géographie de tous les châteaux... », écrit à l'article consacré à Saunade :

« le propriétaire en a été exproprié de la manière la plus inique en 1819, le château de Saunade appartient depuis 1820 à des paysans qui ont dégradé tous les bois qui étaient superbes, on y voyait des hêtres et des chênes magnifiques¹⁸ ».

Décidément, Deval, malheureux en amour, ne l'est pas plus dans ses relations avec ses parents, même si en la matière, il entend entièrement rejeter la faute sur ces derniers. Et ce n'est guère auprès de sa fille qu'il peut espérer trouver quelque réconfort, dans la mesure où semble-t-il, il éprouve à son égard peu de sentiments paternels. Elina paie sans doute au prix fort la séparation de ses parents, son père ayant nié jusqu'à son existence et associé, dans un même rejet, son ex-épouse et sa fille. Un témoignage supplémentaire de ce divorce irrémédiable avec sa progéniture est fourni par cet épisode survenu le 16 novembre 1819. Ce jour-là, Elina se présente au domicile de son père, accompagnée d'un notaire et de deux témoins afin de lui demander « respectueusement, son conseil sur le mariage qu'elle se propose de contracter avec M. Claude Michel Jémois, propriétaire, demeurant au lieu et commune de Montaigut-le-Blin ». La réponse donnée par son géniteur dit suffisamment le fossé abyssal qui s'est creusé entre ce dernier et sa fille : « À cette demande M. Deval-Saunade répond qu'il n'avait aucun conseil à donner sur le mariage dont il s'agit¹⁹. » Le 20 septembre 1828, rue Barnier, dans la maison du sieur Alligier, le baron Deval de Saunade quitte ce monde et cette monarchie des Bourbons qu'il a tenté de servir jusque dans ses derniers instants²⁰.

En effet, pour l'historien de la Révolution en Auvergne, le nom de Deval de Saunade est immanquablement associé au mouvement contre-révolutionnaire.

Un homme engagé

Le premier épisode, survenu au cours de la Révolution, auquel Deval est partie prenante, intervient au cours de l'année 1792. Jusqu'alors, le fils aîné du baron de Saunade semble s'être accommodé tant bien que mal des changements politiques intervenus depuis 1789, mettant même son expérience d'officier au service de la communauté, en prenant le commandement de la Garde nationale de Pontaumur. Tout change lorsque le 14 mars 1792, plusieurs dizaines d'individus se rendent à Saunade avec l'intention d'obtenir du baron Michel qu'il renonce à ses droits seigneuriaux portant sur des cens impayés. Cette troupe, composée d'une centaine de personnes, conduite par plusieurs membres des municipalités de Landogne et de Combrailles, exige les quittances de ces rentes, sous la menace de mettre le feu au château. En cette occasion, laissons la parole à Deval de Saunade, qui en a laissé le récit suivant :

18. Bibl. mun. Clermont-Ferrand, Ms 510, f° 178 v°.

19. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 5 E 59/402.

20. *Ibid.*, 6 E 113/223. Malheureusement, son testament n'a pu être retrouvé. Acte sous seing privé en date du 1^{er} mai 1822, ce document est enregistré le 26 septembre 1828, sans que le notaire chez qui ce testament aurait pu être conservé ne soit mentionné, 3 Q 7718 (2 Mi 575).

« Le château de Saunade est le premier de la Basse Auvergne qui a fixé les regards des factieux [...] ; le nommé Barthomivat de Neufville, maître de poste à Pontaumur et maire de la paroisse de Landogne était le chef effréné des démagogues de ce temps, leur rage principale se portait à vouloir couper la tête à M. Deval de Saunade [...] ; la brigade de maréchaussée de Pontaumur commandée par M. Hennequin de la ville de Gannat parvint à calmer les mutins pendant quelques jours ; dans cette intervalle, M. Deval de Saunade fut demander du secours à la ville de Clermont, qui lui accorda une compagnie entière du régiment de Penthièvre Dragons alors en garnison dans cette ville, ce détachement [...] se joignit à six brigades de maréchaussée [...] ; toutes ces forces réunies arrivèrent le 19 mars, jour de dimanche indiqué par les factieux pour consommer leur projet horrible [ces derniers avaient promis de revenir] ; ils furent alors tous déconcertés et prirent la fuite²¹. »

Il y eut donc plus de peur que de mal, force est restée à la loi et plus de vingt ans après ces événements, Deval concède bien volontiers que « sans un prompt secours du à la ville de Clermont », la situation aurait pu dégénérer²².

Quoi qu'il en soit, cet événement violent est peut-être le fait qui déclenche chez notre auteur le rejet progressif ou déjà bien entamé du nouvel ordre politique. La chute de la monarchie, puis la proclamation de la République, enfin l'exécution de Louis XVI vont sans doute accélérer l'adhésion pleine et entière de Deval à la cause du roi. Au mois d'octobre 1793, il est dénoncé par la municipalité de Landogne pour avoir tenu « des propos inciviques », accusation bien vague qui dénote toutefois que le climat politique ne s'est guère apaisé localement²³. À quelle date rejoint-il la Contre-Révolution pour finir par en devenir l'un des principaux artisans ? Il est difficile de répondre à cette question. Les sources ne sont guère disertes en la matière, mais l'historiographie la plus récente, notamment les travaux de Philippe Bourdin, ont permis d'établir plusieurs éléments. Ainsi, Deval de Saunade devient-il membre, dès leur établissement, d'une part de l'Institut philanthropique né au tournant des années 1796-1797, d'autre part de l'Agence royale en 1798²⁴. Ces différents cercles entendent soutenir le retour au pouvoir du parti royaliste, soit à la faveur des élections, soit à la faveur des armes. Ainsi, Deval de Saunade est membre de ce groupe d'officiers chargé de préparer « l'organisation militaire de son arrondissement », en cas de soulèvement armé²⁵. Ce que corrobore l'intéressé quand il écrit en 1820 : « Je n'ai jamais eu d'autres professions que celle des armes », avant de préciser la nature de ce « service aussi pénible que dangereux pour le rétablissement du trône²⁶ ». Sa mission était alors de « faire filer des hommes dans la Vendée où la guerre avait éclaté. Il y en fut introduit plus de quinze milles, venant de la Savoye et d'autres provinces ». En outre, Deval affirme avoir été « chargé de délivrer les émigrés et les prêtres qui passaient par la province et qu'on envoyait à la mort ou à la déportation », il a d'ailleurs délivré « tous ceux qui lui ont été adressés²⁷ ». Mission réussie, serait-on tenté de dire, si les faits mentionnés ne relevaient pas d'une exagération certaine. Ainsi, le chiffre de 15 000 hommes envoyés pour prêter main-forte aux insurgés de l'ouest est tout à fait excessif. De même, la chronique judiciaire du département n'a pas vraiment conservé la mémoire d'actions d'éclat en grand nombre visant à libérer des prêtres réfractaires. N'ou-

21. Bibl. mun. Clermont-Ferrand, Ms 510, f° 179-181.

22. Sur cette affaire, voir notamment Arch. dép. Puy-de-Dôme, L 578, M. de Vissac, *Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme (1791-1800)*, p. 84-87 et J.-P. Fanget, « Action anti-féodale et mouvements paysans en Basse-Auvergne (époque révolutionnaire) », p. 34.

23. S. Bousseroles, *Une Contre-Révolution dans le Puy-de-Dôme, 1790-1795*, p. 133.

24. Sur le contexte plus général de cette période, voir D. Martin, *La Révolution en Auvergne, Bourbonnais et Velay*, p. 314-316 et sur la question de la Contre-Révolution, voir F. Le Floch, *Les Auteurs et les Acteurs de la Contre-Révolution dans le Puy-de-Dôme (1791-1802)*.

25. A. De Bellaigue de Bugheas, *Les Sociétés contre-révolutionnaires en Auvergne à la fin du XVIII^e siècle*, p. 7.

26. Service historique de la Défense, château de Vincennes, 2 YE 1179, courriers des 22 août 1814 et 7 novembre 1820. Les citations qui suivent sont extraites des mêmes documents.

27. *Ibid.*

blions pas que Deval cherche alors à obtenir les bonnes grâces du pouvoir dans l'optique de l'octroi de la croix de Saint-Louis. Dans une note rédigée en 1815, s'il est reconnu qu'il « devait avoir un commandement dans l'insurrection projetée », il est également spécifié que « son aptitude pour les lettres l'a souvent mis à même de répandre courageusement dans la province des écrits utiles à la cause du Roi²⁸ ». En effet, Deval de Saunade est bien l'une des plumes de l'Institut philanthropique. Ainsi, conjointement avec Bernard de Vincens, Deval prend part activement aux débats survenus en l'an V, à propos de l'affaire Mabru. Claude-Alexis Mabru, l'un des fondateurs de la Société des amis de la Constitution en 1790, ancien membre de diverses administrations, et surtout un ancien « envoyé en mission zélé sous Couthon », est alors négociant en textile²⁹. Le 24 avril 1797, alors que l'Agence royale est parvenue à susciter une émeute contre la caserne des volontaires de Clermont-Ferrand, elle détourne ensuite la vindicte populaire en direction de la maison de Mabru qui est pillée. Ruiné, celui-ci publie une *Justification et plaintes à ses concitoyens*, imprimé dans lequel il revendique fièrement le rôle qu'il a pu tenir dans le déroulement de la Révolution. Cette publication « rejetant le factuel au profit de considérations morales³⁰ » suscite les réponses sanglantes de Vincens et de Deval. Ce dernier dans *La bonne amitié, ou le gand de Mabru II* fait preuve d'« une moquerie caustique, riche de références mythologiques et bibliques ». Celles-ci portent à la fois sur le style et la personnalité de Mabru, « sa permanente turbulence et son ambition prétentieuse ». De même, ses relations proches avec la haute noblesse auvergnate, « avant ses "errements" terroristes, sont détaillées avec malignité ». Au-delà de ses attaques au demeurant bien documentées, Deval a sans doute un contentieux très personnel à régler avec celui qui fut en charge des districts de Montaigut et de Riom. Dans le cadre de cette mission, Mabru était tout spécialement chargé de répertorier les châteaux féodaux en vue d'une destruction éventuelle, fût-elle partielle. Or la liste dressée lors de ce recensement signale le château de Saunade et ses trois tours à créneaux qui flanquent l'édifice³¹. Royaliste convaincu, Deval le reste jusque dans ses dernières années. N'écrit-il pas en 1820, à l'âge de 64 ans, qu'il se déclare prêt encore à servir le roi : « La naissance du duc de Bordeaux m'a rajeuni, au moins de vingt ans³². » Certes, il s'agit pour lui de faire preuve d'une allégeance sans faille à la dynastie des Bourbons, au moment où il réclame pour la deuxième fois la croix de Saint-Louis. Pourtant, il est fort mal récompensé de son dévouement. En effet, il ne parvient pas, en dépit de ces tentatives répétées, à obtenir la prestigieuse décoration. En 1816, la publication d'un opuscule intitulé *Observations morales, historiques, philosophiques et politiques, ou la vérité sans masque, adressées à Sa Majesté Louis XVIII, roi de France* ne suffit pas à faire avancer son dossier, toujours au point mort en 1820.

Un ultime témoignage de ses convictions politiques est tout entier compris dans le grand nombre de manuscrits légués à la bibliothèque de sa ville d'adoption. Il entend par là mettre son érudition au service de ses idées.

Un érudit

De fait, Deval de Saunade fait preuve tout d'abord d'un désir affirmé de mettre l'histoire au service de ses ambitions. Ainsi, un bon royaliste, un royaliste convaincant ne

28. A. De Bellaigue de Bugheas, *ibid.*, p. 14.

29. *Le Puy-de-Dôme sous le Directoire* (catalogue de la BMIU de Clermont-Ferrand, 22 mai-14 juin 1997), p. 27.

30. P. Bourdin, « Le chevalier de Saint-Michel, la déesse de la liberté. Figures d'une irrésistible ascension », p. 40-41, ainsi que les citations qui suivent.

31. J.-P. Fanget, « Destruction des signes de la féodalité dans le département du Puy-de-Dôme : le cas des "châteaux féodaux" : 1789-an II », p. 206-207.

32. Service historique de la Défense, château de Vincennes, 2 YE 1179, courrier du 7 novembre 1820.

peut qu'être issu de la noblesse, la plus ancienne, la plus immémoriale. Voilà pourquoi sa « Géographie de tous les châteaux... » comporte le type d'annotation suivante :

« Val le Chastel, Saint-Préjet : château, terre appartenant dans le XII^e siècle à la maison Deval qui subsiste toujours en Auvergne (voyez Saunade), la maison Deval a vendu cette terre dans le XIII^e siècle à la maison de Vissac³³. »

A fortiori, lorsque ses écrits s'intéressent à l'histoire nationale, voire universelle, ses sentiments s'expriment avec fougue. Dans son *Dictionnaire historique en abrégé de tous les rois, reines, princes, princesses, tirans, usurpateurs, qui sont morts tragiquement sur tout le globe, de la plus haute antiquité jusques au moment présent*, il célèbre Henri IV :

« Ce roi de France, le modèle de tous les rois de la terre et l'idole des Français est assez connu pour me dispenser de parler de ses brillants exploits qui sont sans nombre, de ses brillantes qualités, et de sa grandeur d'âme³⁴... »

Pour Louis XVI, il a ce commentaire :

« Ce roi de France, le meilleur, le plus faible, le plus malheureux et le moins politique des rois du monde, eut la tête tranchée sur l'échafaud, par ordre de la convention nationale le 21 janvier 1793, dans la troisième année de la trop fatale révolution française qui a fait couler des flots de sang dans les quatre parties du monde³⁵. »

Au sujet de Louis XVII, il peut écrire dans le secret de son cabinet :

« La mort de ce prince est encore une énigme pour le public, le temps viendra peut être où l'on connaîtra l'exécrable auteur de sa fin tragique³⁶. »

Au total, le baron de Saunade a laissé plusieurs volumes qui rassemblent quelques milliers de pages³⁷. Au sein de cet ensemble, j'ai choisi de mettre l'éclairage sur les six volumes consacrés à sa « Géographie de tous les villages, maiteries, moulins, vacheries, rivières, lacs, montagnes, bois, étangs », en choisissant tout spécialement de m'intéresser aux chapelles mentionnées dans ce travail.

Pour lors, il reste très difficile de savoir comment le baron a pu compiler toutes les données nécessaires à la réalisation de ces différents dictionnaires. En somme, quelles étaient ses sources et en définitive, quelle était sa façon de travailler ? Le mystère reste entier, même s'il est toujours possible de formuler quelques hypothèses. Ainsi, Deval de Saunade a pu mettre au service de son érudition ses compétences d'ancien officier d'infanterie, notamment dans la consultation des cartes. Je pense notamment à celles établies par les Cassini, père et fils. Or ces dernières mentionnent habituellement la présence de chapelles sur le territoire. Au total, Deval a inventorié 219 bâtiments. Quelle valeur peut-on attribuer à ce recensement ? Il se trouve que pour le diocèse de Clermont, le nombre de chapelles s'élève à 228³⁸. Mais quelle est la définition que notre auteur donne de l'Auvergne et de ses

33. Bibl. mun. Clermont-Ferrand, Ms 510, f° 226.

34. *Ibid.*, Ms 286, f° 188.

35. *Ibid.*, Ms 287, f° 83.

36. *Ibid.*, Ms 287, f° 113-114.

37. Voir la liste complète à la fin de cette contribution.

38. Rappelons que sous l'Ancien Régime, le diocèse de Clermont est l'un des plus vastes de l'Église de France. Cependant, il a été amputé au XIV^e siècle de tout le territoire dont le pape Jean XXII forme, pour le haut-pays, le diocèse de Saint-Flour. Toutefois, il a conservé en Haute-Auvergne l'archiprêtré de Mauriac. Sur ses autres frontières, il déborde quelque peu sur la Marche et le Forez et très largement sur le Bourbonnais. À l'ouest, il englobe les paroisses de Crocq et de Mauts tandis qu'à l'est, Noirétable ou La Chapelle-en-la-Faye ressortissent de l'autorité de « Monsieur de Clermont ». Au nord, il s'étend sur les terres des seigneurs de Bourbon jusqu'à la ville de Souvigny. Dans ses confins les plus septentrionaux, la rivière Allier joue le rôle de frontière en excluant la ville de Moulins qui relève du diocèse d'Autun. Il a compté jusqu'à huit cent quarante-huit paroisses, chiffre tout à fait considérable. Il est formé de quinze archiprêtrés. Pour ce qui concerne les chapelles, voir S. Gomis, « Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles : espace sacré et pratiques dévotionnelles ».

marges ? Est-ce que ce sont les limites de l'ancien diocèse de Clermont ? En fait, il semble que notre héros suive les frontières de l'Auvergne historique, haute et basse. Autrement dit, il englobe l'actuel département du Cantal et considère que la Basse-Auvergne recoupe les limites du département du Puy-de-Dôme, plus l'arrondissement de Brioude dans celui de la Haute-Loire. Le Velay n'apparaît donc qu'épisodiquement dans son dépouillement, de même que le Bourbonnais. La proposition est donc parfaitement cohérente, à la fois sur un plan historique, mais également au regard des convictions du baron, pour qui les circonscriptions départementales n'ont guère de légitimité en termes de découpage géographique du territoire auvergnat *stricto sensu*. Quelle est la nature des annotations portées par Deval sur chacun des lieux considérés ? En la matière, il faut bien convenir que le lecteur est souvent déçu par leur contenu et donc par leur valeur documentaire, qui s'en trouve d'autant diminuée. Ainsi, l'auteur s'épanche rarement sur les pratiques ou les aspects dévotionnels attachés à ces lieux de culte. Cependant, quelques rares exemples viennent contredire ce constat. Évoquant Notre-Dame de Vassivière, il note :

« Chapelle située à une demi lieue à l'ouest du lac Pavin, à cinq quarts de lieue à l'ouest de la ville de Besse, connue sous le nom de Notre Dame de Vassivière. »

Et d'ajouter : « Les habitants des environs ont une grande confiance en elle³⁹. » On aura relevé au passage la précision, toute militaire, avec laquelle Deval de Saunade situe dans l'espace ce lieu, blotti au pied des monts du Sancy. Plus près de son château, il évoque Saint-Bard, près de ses marges auvergnates, chapelle qu'il connaît bien car située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Landogne :

« Ce village où il y a une chapelle est situé assez près au sud-ouest de celui de la Gourange, [...]. Le jour de la fête de St Bard attire beaucoup de monde dans cette chapelle qui jouit encore d'un grand crédit⁴⁰. »

On aura remarqué que Deval semble plus intéressé par les activités économiques que ces villages ou gros bourgs abritent que par le rayonnement spirituel de leur chapelle. Concernant les Ancises, il écrit :

« Ce village où l'on voit une chapelle, est situé à un quart de lieue au sud-est de celui de La Brousse, à une demi lieue au nord-est de l'ancienne abbaye de la chartreuse, à la même distance à l'est de la rivière de Sioule et du village de Bouchal, à une demi lieue au sud-est de la paroisse de Comps. Ce village est assez renommé dans le pays pour plusieurs foires qui s'y tiennent dans l'année, il renferme aussi quelques maisons bourgeoises⁴¹. »

À propos du village de Tracros, dans la commune de Gelles :

« Village avec une chapelle, est renommé pour deux foires qui s'y tiennent l'une le 25 avril et l'autre le 29 septembre. Il y arrive de toutes les montagnes une grande quantité de bêtes à cornes et à laine. Le 25 avril, c'est la foire où on va louer des domestiques des deux sexes⁴². »

C'est bien le propriétaire terrien qui s'exprime ici, avec les accents d'expériences vécues, dans ce village situé non loin de son domaine. Peut-être est-ce dans ces moments-là que notre auteur s'est porté acquéreur de ces animaux, dont il mentionne l'achat dans l'un de ses manuscrits, et ce pour les années 1813-1814 : « Vingt écus pour une vache, plus un bœuf 130 livres, 28 francs pour un cochon⁴³. »

Souvent cité dans les travaux consacrés au mouvement contre-révolutionnaire auvergnat, le baron Jean Deval de Saunade n'avait jamais fait l'objet d'une recherche biographique

39. Bibl. mun. Clermont-Ferrand, Ms 503.

40. *Ibid.*, Ms 504.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*, Ms 508.

43. *Ibid.*, Ms 290, f° 113.

approfondie. J'espère donc avoir éclairé d'un jour nouveau une personnalité complexe, au parcours atypique. En effet, cet officier au régiment d'Auvergne est également un homme de lettres très engagé : un royaliste convaincu et militant, comme le démontrent à la fois son œuvre imprimée et ses manuscrits. Ainsi, par sa production littéraire notamment, il témoigne des activités de cette « armée de l'ombre » qui tente, en vain, de transformer la Basse-Auvergne en une « seconde Vendée⁴⁴ ». Deval de Saunade rend hommage aussi à sa province natale en rédigeant patiemment deux « Géographies », qui portent pour l'une sur les « paroisses », pour l'autre, sur les « maisons nobles ». Il fait donc œuvre d'historien, dont les conclusions sont cependant à prendre avec réserve, car l'érudit est également un acteur de son temps. Ce faisant, il livre de la sorte sa perception de la géographie et de l'histoire de sa province natale, dont la dimension politique n'est jamais absente.

Résumé

Issu d'une vieille famille de la région de Pontaugur, le baron Jean Deval de Saunade, officier au régiment d'Auvergne, se double d'un homme de lettres. Royaliste convaincu, il est l'auteur de plusieurs opuscules, ainsi que de manuscrits qui s'attachent par exemple à recenser les « paroisses et chapelles » d'Auvergne. Souvent cité dans les travaux consacrés au mouvement contre-révolutionnaire auvergnat, ce personnage n'avait jamais fait l'objet d'une recherche biographique approfondie. Par sa production littéraire notamment, il témoigne des activités de cette « armée de l'ombre » qui tente, en vain, de transformer la Basse-Auvergne en une « seconde Vendée ». La personnalité de Jean Deval de Saunade, son parcours, témoignent de son action politique ainsi que de sa perception de la géographie et de l'histoire de sa province natale. La reconstitution de son parcours a mobilisé de nombreuses ressources archivistiques et imprimées : archives du ministère de la Défense, archives départementales, collections patrimoniales des bibliothèques publiques...

Bibliographie

- ARNAUD É., *Répertoire des généalogies françaises imprimées*, Paris, Berger-Levrault, 1978-1982, 3 tomes.
- BELLAIGUE DE BUGHEAS A. (de), *Les Sociétés contre-révolutionnaires en Auvergne à la fin du XVIII^e siècle*, Riom, Jouvét, 1895.
- BOUILLET J.-B., *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, Perol, 1846-1853, 7 tomes.
- BOURDIN P., « Les "jacobins" du Bois de Cros (Clermont-Ferrand, an V) : chronique d'un massacre annoncé », *Annales historiques de la Révolution française*, t. LXIX, 1997, p. 249-304.
- BOURDIN P., « Le chevalier de Saint-Michel, la déesse de la liberté. Figures d'une irrésistible ascension », dans LE BOZEC C. et WAUTERS É. (recueil d'études réunies par), *Pour la Révolution française. En hommage à Claude Mazauric*, Rouen, publications de l'université de Rouen, 1998, p. 31-43.

44. Selon l'expression de P. Bourdin, « La Basse-Auvergne, une seconde Vendée ? ».

- BOURDIN P., « La Basse-Auvergne, une seconde Vendée ? » dans MARTIN J.-C. (dir.), *La Contre-Révolution en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles. Réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, Rennes, PUR, 2001, p. 35-59.
- BOUSSEROLE S., « Une Contre-Révolution dans le Puy-de-Dôme, 1790-1795 », mémoire de maîtrise, université Clermont-II, 1993.
- CHARBONNIER P., *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, Clermont-Ferrand, IEMC, 1980, 2 tomes.
- FANGET J.-P., « Destruction des signes de la féodalité dans le département du Puy-de-Dôme : le cas des "châteaux féodaux" : 1789-an II », dans BERNARD-GRIFFITHS S., CHEMIN M.-C. et EHRARD J., (dir.), *Révolution française et vandalisme révolutionnaire*, Paris, Universitas, 1992, p. 183-209.
- FANGET J.-P., « Action anti-féodale et mouvements paysans en Basse-Auvergne (époque révolutionnaire) », *Siècles*, n° 4, 1996, p. 29-60.
- GOMIS S., « Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles : espace sacré et pratiques dévotionnelles », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 106, 2005, p. 75-90.
- Historique des corps de troupes de l'armée française (1569-1900)*, Paris, Berger-Levrault, 1900.
- LE FLOCH F., *Le Puy-de-Dôme sous le Directoire (catalogue de la BMIU de Clermont-Ferrand, 22 mai-14 juin 1997)*, Clermont-Ferrand, Française d'édition et d'imprimerie, 1997.
- LE FLOCH F., « Les Auteurs et les Acteurs de la Contre-Révolution dans le Puy-de-Dôme (1791-1802) », mémoire de maîtrise, université Clermont-II, 1998.
- MAGNY L. (de), (dir.), *Le Nobiliaire universel, ou recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe*, Paris, Institut héraldique, 1854-1914, 28 tomes.
- MARTIN D., *La Révolution en Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, Française d'édition et d'imprimerie, 1993.
- REMACLE A. (de), *Dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne*, Clermont-Ferrand, De Bussac, 1941-1943, 2 tomes.
- TARDIEU A., *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, Moulins, Desrosiers, 1884.
- TIXIER É., *Les Anciennes Familles bourgeoises dans les insinuations judiciaires de Riom (Puy-de-Dôme), 1606-1620*, Durtol, 2002.
- VISSAC M. (de), *Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme (1791-1800)*, Riom, Jouvot, 1897.

Les œuvres manuscrites et imprimées de Jean Deval de Saunade (avec leur cote)

Ms 285 (A-C), 286 (C-I), 287 (I-P) et 288 (P-Z) : *Dictionnaire historique en abrégé de tous les rois, reines, princes, princesses, tirans, usurpateurs, qui sont morts tragiquement sur tout le globe, de la plus haute antiquité jusques au moment présent* (237, 239, 236 et 213 f°).

Ms 289 : « Lettres farsistannes, historiques, critiques, morales et politiques ou le parfait tableau de la nation française traduit du persant », en cinq cahiers (209 f°).

Ms 290 (f° 2-33) : *Traité historique sur la légitimité ou la fin tragique, de tous les factieux et conspirateurs les plus marquants qui ont existé dans l'univers jusqu'aujourd'hui, ouvrage dédié à tous les intrigants, présents et futurs. La ruse la mieux ourdie, retombe toujours sur son auteur*

Ms 290 (f° 53-234) : *Le cosmopolite ou l'anticitateur* (en trois parties).

Ms 291 (f° 1-33) : *Evadnée*, opéra en trois actes. La scène se passe à Rhodes.

Ms 291 (f° 37-92) : *Le serviteur fidelle ou les imors dupés*, comédie en cinq actes en vers. La scène est dans la ville d'Imor, au pays des Algonquints.

Ms 291 (f° 99-150) : *Les voleurs volés ou les trois aventuriers*, comédie en cinq actes, en vers. La scène est à Rimo, capitale des Iroquois. Le théâtre représente une forêt où passent des voyageurs qui vont dans la ville de Rimo.

Ms 291 (f° 153-180) : *L'amour filial ou le triomphe de la nature*, drame en trois actes en vers. Joseph de la Villatte est le sujet de la pièce.

Ms 292 (f° 1-45) : *Riego ou la révolution d'Espagne*, tragédie en cinq actes.

Ms 292 (f° 48-92) : *Napoléon*, tragédie en cinq actes en vers par M. le baron de Saunade. Cette pièce a été finie le douze may 1813, l'auteur eut l'honneur de la faire passer à son Altesse Royale Mgr le comte d'Artois en entrant en France en 1814.

Ms 292 (f° 96-125) : *Zoraïde ou la force de la religion chrétienne*, en trois actes, en vers.

Ms 292 (f° 136-180) : *La mort du duc de Berry ou le malheur de la France sous Louis XVIII*, tragédie en cinq actes en vers.

Ms 293 (f° 1-137) : *Poésies diverses ou amusantes*.

Ms 293 (f°143-178) : *Satires nouvelles*.

Ms 294 : *Les aventures extraordinaires d'un homme endormi, par l'auteur de la vérité sans masque, songe extraordinaire ou mes aventures dans la lune* (139 f°).

Ms 295 : *Le dîner parisien ou le dîner scientifique, conversation très curieuse d'un auvergnat et d'un parisien sur l'invention des objets qui existent en France* (144 f°).

Ms 296 : *Suite du dîner* (143 f°).

Ms 503 (A-V), 504 (A-C), 505 (C-F), 506 (G-M), 507 (M-S) et 508 (T-V) : *Géographie de toutes les villes, bourgs, paroisses et chapelles de l'Auvergne haute et basse, et de toutes celles qui se trouvent sur ses frontières* (272, 251, 242, 297, 298 et 234 f°).

Ms 509 (A-L)-510 (M-Z) : *Géographie de tous les châteaux, des ci-devant fiefs, maisons de campagne et autres lieux remarquables* (350 et 268 f°).

A 31197 : *Le jeune prisonnier ou l'amour filial. Ode*, Clermont-Ferrand, Impr. J.-B. Bertet, An VI, 8 p.

A 34295 : *Traité politique, historique, moral et philosophique sur le divorce, adressé aux législateurs français, présents et futurs, et dédié aux cœurs vertueux et aux ames sensibles*, Clermont-Ferrand, Impr. Granier et Froin, 1797, 80 p.

A 34902 : *Justes observations faites aux habitans des campagnes et à tous les citoyens*, Clermont-Ferrand, Impr. J.-B. Bertet, An V, 8 p.

A 34917 : *La bonne amitié ou le gand de Mabru II*, s.l., n.d., 38 p.

A 36152 : *Observations morales, historiques et politiques, ou la vérité sans masque, adressées à Sa Majesté Louis XVIII, roi de France*, Clermont-Ferrand/Riom, Imp. Landriot/Thibaud, 1816, 68 p.

Généalogie simplifiée de la famille DEVAL de SAUNADE

Michel DEVAL
Capitaine compagnie infanterie

Jean DEVAL
Sgr de Guymont (1658)

Michel DEVAL
(ca 1653-1728)
Bailli de Saunade/Cheval Blanc
Sgr de Guymont
x Anne Rivalier
au moins six enfants dont

Jean DEVAL
(ca 1690-1770)
Bailli St-Priest/Saunade/Cheval Blanc
Sgr de Guymont, Saunade (1729), les Vialles
Procureur du roi en l'élection de Riom (1737)
X ca 1715 Marie Taravant (+ ap. 1773)
au moins douze enfants dont

Michel DEVAL de SAUNADE
(1721-1798)
Capitaine cavalerie (1760)
Procureur général en l'élection de Riom
x Riom 1755 Marie-Jeanne de Névrezé (1725-1807)
au moins six enfants dont

Pierre-Benoît DEVAL
(ca 1735-1802)
Curé de Chas

Pierre DEVAL
(ca 1732-1782)
Notaire royal Pontaumur
Bailli Saunade
x Jeanne Gaillard
au moins quatre enfants
dont

Jean DEVAL de SAUNADE
(1756-1828)
Officier au régiment provincial d'Auvergne
Colonel d'infanterie des « armées royales de l'intérieur »
Homme de lettres
x Ris 1792 Antoinette-Elisabeth Forissier de Longueville

Jean DEVAL de G
(1756-1833)
Pdt de la cour de Riom

Jean DEVAL
(1775-1857)
Médecin

Elina/Hélène DEVAL de SAUNADE
(1794-1879)
x Montaigut-le-Blin (03) 1820 Claude-Michel Jemois